



Les micro-organismes compostent le fumier

À l'occasion d'une porte ouverte sur l'exploitation de Jean-Michel Gaude, aviculteur à Saint-Igeaux (22), la société Sobac a présenté une méthode de compostage avec apport de micro-organismes choisis par l'éleveur. Visite de la plate-forme de compostage et explications du process autour d'un andain de fumier.



Maurice Duault, animateur commercial de la société Sobac présente aux agriculteurs un fumier après deux mois de fermentation.

UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE 900 M²

« Nous avons construit une plate-forme bétonnée de 900 m² pour le compostage du fumier. Nous pouvons y stocker l'équivalent de trois lots de volaille », explique l'éleveur. La plate-forme a été réalisée en hauteur permettant l'accès des camions en contrebas et évitant ainsi l'investissement dans un télescopique puisque le compost peut être chargé avec le tracteur de l'exploitation. « L'investissement est de 65 000 €, l'achat d'un télescopique représentait un surcoût approchant les 2/3 du prix de la dalle. » Jean-Michel Gaude estime que 1 000 tonnes de compost seront produits par an, entre 300 et 500 tonnes seront utilisées sur l'exploitation et le reste commercialisé au prix de 30 € la tonne.

COMPOSTAGE « Le complexe de micro-organismes est implanté dans le poulailler 10 jours après l'arrivée des poussins. J'utilise 100 kg de Bactériolit pour 1 000 m² de bâtiment, soit un coût de 370 € par lot et 7,80 € par tonne de fumier », explique Jean-Michel Gaude, aviculteur à Saint-Igeaux (22). Ce dernier a ouvert les portes de son exploitation le 27 septembre afin d'expliquer aux agriculteurs présents sa façon de composter son fumier de volaille. Utilisateur, depuis de longues années, de ce produit commercialisé par la société Sobac, l'éleveur met en avant la réduction des quantités d'ammoniac dans les poulaillers et une amélioration de la qualité de la litière.

Aucune intervention mécanique

Depuis le début de l'année, l'utilisation de complexes de



La plate-forme de compostage est prête à recevoir les premiers andains de fumier.

micro-organismes, appelé aussi « activateurs de compost », est reconnue par la Dréal de Bretagne comme méthode de compostage des effluents d'élevage. Le fumier, à sa sortie du bâtiment, doit être mis en andain sur une plateforme stabilisée pour une durée minimum de six semaines. L'avantage de ce process est de limiter le temps de travail et les dépenses d'énergie liées au

compostage par retournement ou par aération forcée. Le compost qui résulte de cette fermentation est classé amendement organique, conforme à la norme NFU 44-051. Il faut malgré tout réaliser des analyses tous les ans afin de prouver que le produit respecte les 30 % minimum de matière sèche, 20 % de matière organique sur matière brute et qu'il ne contient pas de salmonelles.

Le compost vendu sort du plan d'épandage

Le compost répondant aux critères de la norme NFU 44-051 peut être directement commercialisé par l'agriculteur car la conformité dispense d'autorisation de mise sur le marché. Ce fumier vendu sort donc du plan d'épandage. « Le produit est acheté par des agriculteurs voisins de l'exploitation, il part aussi chez des lé-

gumiers sur la côte qui manquent de matière organique », témoigne Jean-Michel Gaude. Le compost est commercialisé à un prix de 30 € la tonne avec les frais de transport à la charge de l'acheteur. Roland Tanguy producteur de légumes à Pleumeur-Gautier (22) précise : « J'achète du fumier de volaille composté avec du bactériolit depuis trois ans pour l'épandre sur mes cultures. Mon tas de compost reste stable, il ne diminue pas comme le faisait le fumier avant. Mes rendements sont bons, mes cultures saines et je n'utilise plus que cinq tonnes d'engrais minéral alors qu'il m'en fallait 20 par le passé. »

Nicolas Goualan